

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 26 MARS 2026

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 120.310,06 euros, décide de l'affecter ainsi qu'il suit :

- Bénéfice de l'exercice 120.310,06 €
 - Prélèvement sur le poste « Autres réserves », 149.689,94 €
 - Pour former un bénéfice distribuable de 270.000,00 €
 - A titre de dividendes à l'associé unique 270.000,00 €
- Soit 2.700 euros par action (100 actions)*

Il est précisé que la totalité du dividende, versée à l'associé unique, société soumise à l'impôt sur les sociétés, n'est pas éligible à l'abattement de 40 %.

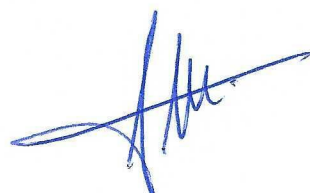
Le dividende sera mis en paiement à compter de la décision de l'associé unique et au plus tard au 30 septembre 2026, par versement en numéraire et/ou inscription en compte courant.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués, éligibles à l'abattement	Dividendes distribués, non éligibles à l'abattement
31 décembre 2022	-	70.000 €
31 décembre 2023	-	70.000 €
31 décembre 2024	-	70.000 €

Certifié conforme.

Le président, la société NEOTHERMIE
représentée par Monsieur François BLEVIN.





ATC BERNARD

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 €

Siège social : 9 rue de l'Epargne,

16340 L'ISLE-D'ESPAGNAC

R.C.S : 489 260 877 R.C.S ANGOULEME

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

RELATIF A L'EXERCICE de 12 MOIS CLOS LE 31-12-2025

Assemblée Générale du 26 Mars 2026

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2025

A l'associé de la société ATC BERNARD,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ATC BERNARD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposée dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositifs des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur l'évaluation des méthodes appliquées par l'entreprise en matière de reconnaissance du chiffre d'affaires.

Les tests effectués et les documents examinés ont permis de conclure que l'entité applique de manière appropriée les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires, conformément aux normes comptables en vigueur.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D. 441-6 du code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de la société.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 11 mars 2026

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
AUDIT SYNTHESE**



Agathe FRANZINO

SAS ATC BERNARD

9 rue de l'Epargne

16340 L'ISLE-D'ESPAGNAC

Exercice clos le : 31 décembre 2025

APE : 4322B

SIRET : 48926087700027

SOMMAIRE



SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

Bilan Passif

Compte de résultat

ANNEXE COMPTABLE

3

4

6

7

9



COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF



SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				9,36		9,43
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences,	6 501,00	6 500,00	1,00		1,00	
Fonds commercial	111 910,00		111 910,00		111 910,00	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				4,26		3,37
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	37 185,78	33 049,43	4 136,35		7 153,55	
Autres immobilisations corporelles	123 635,57	76 802,68	46 832,89		32 821,81	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières				0,40		0,40
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	4 752,00		4 752,00		4 752,00	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	283 984,35	116 352,11	167 632,24	14,02	156 638,36	13,20
Stocks et en-cours				3,25		3,30
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises	42 944,92	4 140,33	38 804,59		39 214,66	
Avances et acomptes versés /cdes					400,00	0,03
Créances (2)				44,04		8,79
Clients	79 942,61		79 942,61		76 318,04	
Clients douteux, litigieux	2 487,46	2 167,68	319,78		288,27	
Clients Factures à établir	500,00		500,00			
Créances fiscales et sociales	8 984,45		8 984,45		26 425,12	
Autres créances					13,41	
Groupe et associés	433 236,33		433 236,33			
Débiteurs divers	3 599,60		3 599,60		1 355,00	
Charges constatées d'avance	2 511,42		2 511,42		2 658,81	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement				0,02		46,92
Actions propres						
Autres titres	220,00		220,00		556 952,98	
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	459 826,94		459 826,94	38,46	326 817,49	27,53

BILAN ACTIF



SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024		% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette				
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	1 034 253,73	6 308,01	1 027 945,72	85,98	1 030 443,78		86,80
Frais d'émission des emprunts (IV)							
Primes de remboursement emprunts (V)							
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	1 318 238,08	122 660,12	1 195 577,96	100	1 187 082,14		100
(2) Dont à moins d'un an		98 025,54					

BILAN PASSIF

SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 2 000,00)	2 000,00	0,17	2 000,00	0,17
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		68,90		64,65
Réserve légale	200,00		200,00	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	823 544,50		767 260,32	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	120 310,06	10,06	126 284,18	10,64
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	946 054,56	79,13	895 744,50	75,46
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			281,04	0,02
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	11 500,06	0,96	8 703,79	0,73
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	118 033,57	9,87	141 717,68	11,94
Fournisseurs, factures non parvenues	15 594,66	1,30	30 703,03	2,59
Dettes fiscales et sociales	81 484,00	6,82	87 844,81	7,40
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 530,99	0,13	883,98	0,07
Produits constatés d'avance	21 380,12	1,79	21 203,31	1,79
TOTAL DES DETTES (1) (III)	249 523,40	20,87	291 337,64	24,54
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	1 195 577,96	100	1 187 082,14	100

(1) Dont à moins d'un an

238 023,34

COMPTE DE RÉSULTAT



SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue	1 580 327,81	1 735 234,43	-154 906,62	-8,93
Montant net du chiffre d'affaires	1 580 327,81	1 735 234,43	-154 906,62	-8,93
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	5 854,95	53 416,47	-47 561,52	-89,04
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Autres produits	5 758,95	132,25	5 626,70	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 591 941,71	1 788 783,15	-196 841,44	-11,00
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres appro.	433 397,04	472 280,92	-38 883,88	-8,23
Variation de stocks	-152,76	1 408,41	-1 561,17	-110,85
Autres achats et charges externes (1)	307 035,35	346 410,20	-39 374,85	-11,37
Impôts, taxes et versements assimilés	13 290,06	14 040,13	-750,07	-5,34
Salaires	472 397,79	512 581,23	-40 183,44	-7,84
Cotisations sociales	201 985,60	227 721,76	-25 736,16	-11,30
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	20 050,56	18 945,34	1 105,22	5,83
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	1 651,76	1 878,65	-226,89	-12,08
Dotations aux provisions	5 000,00		5 000,00	
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Autres charges	1 154,62	45 655,37	-44 500,75	-97,47
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 455 810,02	1 640 922,01	-185 111,99	-11,28
(1) y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
	30 320,61	42 347,85		
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	136 131,69	147 861,14	-11 729,45	-7,93
QP de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	1 236,33		1 236,33	
Autres intérêts et produits assimilés	17 632,44	15 308,04	2 324,40	15,18
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				

COMPTE DE RÉSULTAT



SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	18 868,77	15 308,04	3 560,73	23,26
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	253,40		253,40	
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	253,40		253,40	
2-RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	18 615,37	15 308,04	3 307,33	21,61
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	154 747,06	163 169,18	-8 422,12	-5,16
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)		250,00	-250,00	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-250,00	250,00	100,00
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	34 437,00	36 635,00	-2 198,00	-6,00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	1 610 810,48	1 804 091,19	-193 280,71	-10,71
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 490 500,42	1 677 807,01	-187 306,59	-11,16
BÉNÉFICE OU PERTE	120 310,06	126 284,18	-5 974,12	-4,73



ANNEXE COMPTABLE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 1 195 577,96 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 120 310,06 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Les états financiers sont présentés conformément aux dispositions du Règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, qui modifie le règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général. Ce règlement introduit notamment une nouvelle définition du résultat exceptionnel, la suppression de la technique du transfert de charges, ainsi qu'une mise à jour du plan de comptes et des modèles de bilan, de compte de résultat et d'annexe.

Les conventions générales comptables énoncées dans la partie "Règles et méthodes comptables", ont été appliquées dans le respect des principes et hypothèses indiqués dans ledit paragraphe, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06.

Cette modification est un changement de méthode lié à un changement de réglementation comptable.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les impacts significatifs, de l'application prospective du nouveau Règlement ANC n°2022-06, sur la présentation des comptes annuels 2025 sont les suivants:

- Les indemnités d'assurance perçues, comptabilisées en 2024 en compte "791-Transferts de charges" et présentées au poste " Reprises sur provision, transferts de charges" ont été enregistrées en 2025 en compte "7587-Indemnités d'assurance" et présentées au poste "Autres produits".

- Les indemnités journalières d'absence maladie comptabilisées en 2024 en compte "791-Transferts de charges" et présentées au poste " Reprises sur provision, transferts de charges" ont été enregistrées en 2025 au crédit du compte "6491- Remboursement du Personnel" et présentées au poste "Salaires et traitements".

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des frais externes afférents aux formations

Les dépenses des frais externes afférents aux formations sont comptabilisées en charges.

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.

L'entité a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

Le fonds commercial correspond à un fonds acquis à la création de la société pour 41 910 €, avant son rachat par la SAS Néothermie, et d'une acquisition en janvier 2021 auprès de l'entreprise Claude Chassaing pour 70 000 €, d'un fonds d'installation et d'entretien d'équipements thermiques et de climatisation. Aucune dépréciation n'est à constater car aucune indice de perte de valeur n'a été identifiée.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées et le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des frais externes afférents aux formations

Les dépenses des frais externes afférents aux formations sont comptabilisées en charges.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériels outillages	3,00	2 À 5 ANS
Matériels et outillages		2 À 5 ANS
Matériel de transport		
Matériel de bureau et info		2 À 4 ANS
Installations générales		5 À 10 ANS

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES



SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

STOCKS

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des provisions pour dépréciation

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES IMMOBILISATIONS



SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	118 411,00		
TOTAL	118 411,00		
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	37 185,78		
Installations générales, agencements et aménagements divers	11 948,57		
Matériel de transport	50 105,85		29 995,44
Matériel de bureau, informatique & mobilier	30 536,51		1 049,00
TOTAL	129 776,71		31 044,44
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	4 752,00		
TOTAL	4 752,00		
TOTAL GENERAL	252 939,71		31 044,44

ETAT DES IMMOBILISATIONS



SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immob. fin. ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			118 411,00	
TOTAL			118 411,00	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			37 185,72	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			11 948,57	
Matériel de transport			80 101,29	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			31 585,51	
TOTAL			160 821,15	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			4 752,00	
TOTAL			4 752,00	
TOTAL GENERAL			283 984,15	

ETAT DES AMORTISSEMENTS



SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			6 500,00			6 500,00
TOTAL			6 500,00			6 500,00
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels			30 032,23	3 017,20		33 049,43
Inst. générales, agencs divers			4 326,71	1 239,68		5 566,39
Matériel de transport			30 706,90	11 865,88		42 572,78
Matériel de bureau, informatique			24 735,71	3 927,80		28 663,51
TOTAL			89 801,55	20 050,56		109 852,11
TOTAL GENERAL			96 301,55	20 050,56		116 352,11

ETAT DES DÉPRÉCIATIONS



SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

	Dépréciation début d'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Dépréciation fin de l'exercice
Sur stocks et en cours	3 577,50	1 237,40	674,57	4 140,33
Sur comptes clients	1 933,70	414,36	180,38	2 167,68
TOTAL GÉNÉRAL	5 511,20	1 651,76	854,95	6 308,01

ETAT DES STOCKS



SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES STOCKS

	Stock début	Augmentation	Diminution	Stock fin
Marchandises	42 792,16	42 944,92	42 792,16	42 944,92
TOTAL	42 792,16	42 944,92	42 792,16	42 944,92

ETAT DES CRÉANCES



SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	4 752,00		4 752,00
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	2 487,46	2 487,46	
Autres créances clients	80 442,61	80 442,61	
Impôts sur les bénéfices	2 199,00	2 199,00	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 785,45	6 785,45	
Groupe et associés (2)	433 236,33		433 236,33
Débiteurs divers	3 599,60	3 599,60	
Charges constatées d'avance	2 511,42	2 511,42	
TOTAL	536 013,87	98 025,54	437 988,33

ENTREPRISES LIÉES



SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

	Montant des dettes ou créances représentées par des effets de commerce	Montant concernant les entreprises	
		Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Créances			
Autres créances			433 236,33
TOTAL DES CRÉANCES			433 236,33
Dettes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			7 080,00
TOTAL DES DETTES			7 080,00
Produits			
Autres produits financiers			1 236,33
Charges de mise à disposition de personnel		15 200,00	

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF



SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	2 511,42
TOTAL	2 511,42

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	500,00
Autres créances	4 835,93
Disponibilités	482,10
TOTAL	5 818,03

CAPITAL SOCIAL



SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	100,00	20,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	100,00	20,00

TABLEAU VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	2 000,00							2 000,00
Réserve légale	200,00							200,00
Autres réserves	767 260,32	56 284,18						823 544,50
Résultat de l'exercice	126 254,19	-56 284,18	70 000,00			120 310,06		120 310,06
TOTAL	895 744,50		70 000,00			120 310,06		946 054,56

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES



SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	133 623,23	133 623,23		
Personnel et comptes rattachés	36 183,49	36 183,49		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 993,51	35 993,51		
Taxe sur la valeur ajoutée	9 259,94	9 259,94		
Autres impôts et taxes assimilées	1 047,06	1 047,06		
Autres dettes	1 530,99	1 530,99		
Produits constatés d'avance	21 380,12	21 380,12		
TOTAL	238 023,34	238 023,34		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF



SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

La comptabilisation du chiffre d'affaires lié aux contrats, suit la règle suivante:

-le contrat couvre une période de 12 mois;

-90% de la valeur du contrat, considéré comme de l'entretien, est facturé et comptabilisé à la signature du contrat.

Un produit constaté d'avance est calculé et comptabilisé à la clôture de l'exercice à ce titre;

-10% de la valeur du contrat concerne le dépannage. Il est facturé et comptabilisé à la signature du contrat. Un produit constaté d'avance est calculé et comptabilisé à la clôture de l'exercice à ce titre.

	Montant
Exploitation	21 380,12
TOTAL	21 380,12

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 594,66
Dettes fiscales et sociales	37 213,23
TOTAL	52 807,89

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES



SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

AUDIT SYNTHESE

15 rue Marsollier

75002

PARIS-02

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	6 152,00	5 992,00
TOTAL	6 152,00	5 992,00

LES EFFECTIFS



SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS		
	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	1,00	1,00
Employés et techniciens	6,00	6,00
Ouvriers	8,00	9,00
PERSONNEL SALARIÉ	15,00	16,00

COMMENTAIRE



SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TRANSFERTS DE CHARGES

Le montant des transferts de charges comptabilisés en 2024 s'élevait à 17 230 euros et se détaillait comme suit:

- avantage en nature véhicule: 2 443 euros
- indemnités d'assurance maladie: 9 799 euros
- indemnités d'assurance: 3 560 euros
- remboursement des dépenses de formation: 1 428 euros.

Le nouveau Règlement ANC n° 2022-06, obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, a supprimé la technique de transferts de charges. Le montant des indemnités et remboursements à comptabiliser en 2025 en compte de Transferts de charges, en l'absence de la suppression de cette technique comptable, s'élève à 10 559 euros et se détaille comme suit:

- indemnités d'assurance: 4 601 euros (comptabilisées en compte "7587 - Indemnités d'assurance")
- indemnités d'assurance maladie: 5 958 euros (comptabilisées au crédit du compte "6491- Remboursement de charges de personnel).



SAS ATC BERNARD

9 rue de l'Epargne

16340 L'ISLE-D'ESPAGNAC

Exercice clos le : 31 décembre 2025

APE : 4322B

SIRET : 48926087700027

Certifié conforme
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Bernard', is written below the text 'Certifié conforme'.

22 rue de Chazelles 75017 PARIS

Tél. : + 33 (0) 1 46 22 55 20

www.kreston-conseil.fr • kreston@kreston.fr



*Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'ordre de la région Paris - Ile-de-France
Société de Commissaires aux Comptes,
membre de la Compagnie Régionale de Paris*

SOMMAIRE

SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

Bilan Passif

Compte de résultat

ANNEXE COMPTABLE

3 4 6 7 9

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				9,36		9,43
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences,	6 501,00	6 500,00	1,00		1,00	
Fonds commercial	111 910,00		111 910,00		111 910,00	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				4,26		3,37
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	37 185,78	33 049,43	4 136,35		7 153,55	
Autres immobilisations corporelles	123 635,57	76 802,68	46 832,89		32 821,81	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières				0,40		0,40
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	4 752,00		4 752,00		4 752,00	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	283 984,35	116 352,11	167 632,24	14,02	156 638,36	13,20
Stocks et en-cours				3,25		3,30
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises	42 944,92	4 140,33	38 804,59		39 214,66	
Avances et acomptes versés /cdes					400,00	0,03
Créances (2)				44,04		8,79
Clients	79 942,61		79 942,61		76 318,04	
Clients douteux, litigieux	2 487,46	2 167,68	319,78		288,27	
Clients Factures à établir	500,00		500,00			
Créances fiscales et sociales	8 984,45		8 984,45		26 425,12	
Autres créances					13,41	
Groupe et associés	433 236,33		433 236,33			
Débiteurs divers	3 599,60		3 599,60		1 355,00	
Charges constatées d'avance	2 511,42		2 511,42		2 658,81	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement				0,02		46,92
Actions propres						
Autres titres	220,00		220,00		556 952,98	
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	459 826,94		459 826,94	38,46	326 817,49	27,53

BILAN ACTIF

SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de	Valeur au	% de
	brute	amort. & dépréc.	nette	l'actif	31/12/2024	l'actif
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	1 034 253,73	6 308,01	1 027 945,72	85,98	1 030 443,78	86,80
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	1 318 238,08	122 660,12	1 195 577,96	100	1 187 082,14	100
(2) Dont à moins d'un an	98 025,54					

BILAN PASSIF

SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 2 000,00)		2 000,00	0,17	2 000,00	0,17
Primes d'émission, de fusion, d'apport					
Écarts de réévaluation					
Écart d'équivalence					
Réserves					
Réserve légale		200,00	68,90	200,00	64,65
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves		823 544,50		767 260,32	
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		120 310,06	10,06	126 284,18	10,64
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	(I)	946 054,56	79,13	895 744,50	75,46
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS	(II)				
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				281,04	0,02
Emprunts et dettes financières diverses					
Instruments financiers à terme					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		11 500,06	0,96	8 703,79	0,73
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		118 033,57	9,87	141 717,68	11,94
Fournisseurs, factures non parvenues		15 594,66	1,30	30 703,03	2,59
Dettes fiscales et sociales		81 484,00	6,82	87 844,81	7,40
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		1 530,99	0,13	883,98	0,07
Produits constatés d'avance		21 380,12	1,79	21 203,31	1,79
TOTAL DES DETTES (1)	(III)	249 523,40	20,87	291 337,64	24,54
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	(I + II + III + IV)	1 195 577,96	100	1 187 082,14	100
(1) Dont à moins d'un an		238 023,34			

COMPTE DE RÉSULTAT

SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises					
Production vendue		1 580 327,81	1 735 234,43	-154 906,62	-8,93
Montant net du chiffre d'affaires		1 580 327,81	1 735 234,43	-154 906,62	-8,93
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions					
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		5 854,95	53 416,47	-47 561,52	-89,04
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.					
Autres produits		5 758,95	132,25	5 626,70	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I)	1 591 941,71	1 788 783,15	-196 841,44	-11,00
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises					
Variation de stocks					
Achats de matières premières et autres appro.		433 397,04	472 280,92	-38 883,88	-8,23
Variation de stocks		-152,76	1 408,41	-1 561,17	-110,85
Autres achats et charges externes (1)		307 035,35	346 410,20	-39 374,85	-11,37
Impôts, taxes et versements assimilés		13 290,06	14 040,13	-750,07	-5,34
Salaires		472 397,79	512 581,23	-40 183,44	-7,84
Cotisations sociales		201 985,60	227 721,76	-25 736,16	-11,30
Dotations aux amortissements et aux dépréciations					
Sur Immobilisations : dotations aux amortissements		20 050,56	18 945,34	1 105,22	5,83
Sur Immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		1 651,76	1 878,65	-226,89	-12,08
Dotations aux provisions		5 000,00		5 000,00	
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées					
Autres charges		1 154,62	45 655,37	-44 500,75	-97,47
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II)	1 455 810,02	1 640 922,01	-185 111,99	-11,28
(1) y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier		30 320,61	42 347,85		
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)	136 131,69	147 861,14	-11 729,45	-7,93
QP de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée	(III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré	(IV)				
Produits financiers					
De participation					
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé		1 236,33		1 236,33	
Autres intérêts et produits assimilés		17 632,44	15 308,04	2 324,40	15,18
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					

COMPTE DE RÉSULTAT

SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(V)	18 868,77	15 308,04	3 560,73	23,26
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées		253,40		253,40	
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(VI)	253,40		253,40	
2-RÉSULTAT FINANCIER	(V-VI)	18 615,37	15 308,04	3 307,33	21,61
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts	(I-II+III-IV+V-VI)	154 747,06	163 169,18	-8 422,12	-5,16
Produits exceptionnels	(VII)				
Charges exceptionnelles	(VIII)		250,00	-250,00	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(VII-VIII)		-250,00	250,00	100,00
Participation des salariés aux résultats	(IX)				
Impôts sur les bénéfices	(X)	34 437,00	36 635,00	-2 198,00	-6,00
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V+VII)	1 610 810,48	1 804 091,19	-193 280,71	-10,71
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 490 500,42	1 677 807,01	-187 306,59	-11,16
BÉNÉFICE OU PERTE		120 310,06	126 284,18	-5 974,12	-4,73

ANNEXE COMPTABLE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 1 195 577,96 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 120 310,06 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Les états financiers sont présentés conformément aux dispositions du Règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, qui modifie le règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général. Ce règlement introduit notamment une nouvelle définition du résultat exceptionnel, la suppression de la technique du transfert de charges, ainsi qu'une mise à jour du plan de comptes et des modèles de bilan, de compte de résultat et d'annexe.

Les conventions générales comptables énoncées dans la partie "Règles et méthodes comptables", ont été appliquées dans le respect des principes et hypothèses indiqués dans ledit paragraphe, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06.

Cette modification est un changement de méthode lié à un changement de réglementation comptable.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : Image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les impacts significatifs, de l'application prospective du nouveau Règlement ANC n°2022-06, sur la présentation des comptes annuels 2025 sont les suivants :

- Les indemnités d'assurance perçues, comptabilisées en 2024 en compte "791-Transferts de charges" et présentées au poste " Reprises sur provision, transferts de charges" ont été enregistrées en 2025 en compte "7587-Indemnités d'assurance" et présentées au poste "Autres produits".

- Les indemnités journalières d'absence maladie comptabilisées en 2024 en compte "791-Transferts de charges" et présentées au poste " Reprises sur provision, transferts de charges" ont été enregistrées en 2025 au crédit du compte "6491- Remboursement du Personnel" et présentées au poste "Salaires et traitements".

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des frais externes afférents aux formations

Les dépenses des frais externes afférents aux formations sont comptabilisées en charges.

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.

L'entité a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

Le fonds commercial correspond à un fonds acquis à la création de la société pour 41 910 €, avant son rachat par la SAS Néothermie, et d'une acquisition en janvier 2021 auprès de l'entreprise Claude Chassaing pour 70 000 €, d'un fonds d'installation et d'entretien d'équipements thermiques et de climatisation. Aucune dépréciation n'est à constater car aucune indice de perte de valeur n'a été identifiée.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées et le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des frais externes afférents aux formations

Les dépenses des frais externes afférents aux formations sont comptabilisées en charges.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériels outillages		2 À 5 ANS
Matériels et outillages		2 À 5 ANS
Matériel de transport	3,00	
Matériel de bureau et info		2 À 4 ANS
Installations générales		5 À 10 ANS

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

STOCKS

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des provisions pour dépréciation

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	118 411,00		
TOTAL	118 411,00		
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages Industriels	37 185,78		
Installations générales, agencements et aménagements divers	11 948,57		
Matériel de transport	50 105,85		29 995,44
Matériel de bureau, informatique & mobilier	30 536,51		1 049,00
TOTAL	129 776,71		31 044,44
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	4 752,00		
TOTAL	4 752,00		
TOTAL GENERAL	252 939,71		31 044,44

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution par virt poste	Diminution par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles				
Autres Immobilisations incorporelles			118 411,00	
TOTAL			118 411,00	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages Indust.			37 185,78	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			11 948,57	
Matériel de transport			80 101,29	
Matériel de bureau, Informatique & mobilier			31 585,51	
TOTAL			160 821,15	
Immobilisations financières				
Prêts et autres Immobilisations financières			4 752,00	
TOTAL			4 752,00	
TOTAL GENERAL			283 984,15	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres Immoys incorporelles			6 500,00			6 500,00
TOTAL			6 500,00			6 500,00
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. Industriels			30 032,23	3 017,20		33 049,43
Inst. générales, agencys divers			4 326,71	1 239,68		5 566,39
Matériel de transport			30 706,90	11 865,88		42 572,78
Matériel de bureau, Informatique			24 735,71	3 927,80		28 663,51
TOTAL			89 801,55	20 050,56		109 852,11
TOTAL GENERAL			96 301,55	20 050,56		116 352,11

ETAT DES DÉPRÉCIATIONS

SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

	Dépréciation début d'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Dépréciation fin de l'exercice
Sur stocks et en cours	3 577,50	1 237,40	674,57	4 140,33
Sur comptes clients	1 933,70	414,36	180,38	2 167,68
TOTAL GÉNÉRAL	5 511,20	1 651,76	854,95	6 308,01

ETAT DES STOCKS

SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES STOCKS

	Stock début	Augmentation	Diminution	Stock fin
Marchandises	42 792,16	42 944,92	42 792,16	42 944,92
TOTAL	42 792,16	42 944,92	42 792,16	42 944,92

ETAT DES CRÉANCES

SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	4 752,00		4 752,00
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	2 487,46	2 487,46	
Autres créances clients	80 442,61	80 442,61	
Impôts sur les bénéfices	2 199,00	2 199,00	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 785,45	6 785,45	
Groupe et associés (2)	433 236,33		433 236,33
Débiteurs divers	3 599,60	3 599,60	
Charges constatées d'avance	2 511,42	2 511,42	
TOTAL	536 013,87	98 025,54	437 988,33

ENTREPRISES LIÉES

SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉLEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

	Montant des dettes ou créances représentées par des effets de commerce	Montant concernant les entreprises Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Créances			
Autres créances			433 236,33
TOTAL DES CRÉANCES			433 236,33
Dettes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			7 080,00
TOTAL DES DETTES			7 080,00
Produits			
Autres produits financiers			1 236,33
Charges de mise à disposition de personnel		15 200,00	

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	
TOTAL	2 511,42
	2 511,42

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	500,00
Disponibilités	4 835,93
TOTAL	482,10
	5 818,03

CAPITAL SOCIAL

SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	100,00	20,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	100,00	20,00

TABLEAU VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	2 000,00							2 000,00
Réserve légale	200,00							200,00
Autres réserves	767 260,32	56 284,18						823 544,50
Résultat de l'exercice	126 284,18	-56 284,18	70 000,00			120 310,06		120 310,06
TOTAL	895 744,50		70 000,00			120 310,06		946 054,56

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	133 628,23	133 628,23		
Personnel et comptes rattachés	36 183,49	36 183,49		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 993,51	35 993,51		
Taxe sur la valeur ajoutée	8 259,94	8 259,94		
Autres Impôts et taxes assimilées	1 047,06	1 047,06		
Autres dettes	1 530,99	1 530,99		
Produits constatés d'avance	21 380,12	21 380,12		
TOTAL	238 023,34	238 023,34		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

La comptabilisation du chiffre d'affaires lié aux contrats, suit la règle suivante:
-le contrat couvre une période de 12 mois;

-le contrat couvre une période de 12 mois;

-90% de la valeur du contrat, considéré comme de l'entretien, est facturé et comptabilisé à la signature du contrat. Un produit constaté d'avance est calculé et comptabilisé à la clôture de l'exercice à hauteur de 10%.

Un produit constaté d'avance est calculé et comptabilisé à la clôture de l'exercice à ce titre; -10% de la valeur du contrat concerne le dépannage. Il est facturé à ce titre à ce titre.

-10% de la valeur du contrat concerne le dépannage. Il est facturé et comptabilisé à la signature du contrat. Un produit constaté d'avance est calculé et comptabilisé à la clôture de l'exercice à ce titre.

Montant

Exploitation

21 380,12

TOTAL

21 380,12

CHARGES À PAYER

Montant

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

15 594,66

Dettes fiscales et sociales

37 213,23

TOTAL

52 807,89

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

AUDIT SYNTHESE

15 rue Marsollier

75002

PARIS-02

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	6 152,00	5 992,00
TOTAL	6 152,00	5 992,00

LES EFFECTIFS

SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS

Ingénieurs et cadres
Employés et techniciens
Ouvriers
PERSONNEL SALARIÉ

31/12/2025	31/12/2024
1,00	1,00
6,00	6,00
8,00	9,00
15,00	16,00

COMMENTAIRE

SAS ATC BERNARD

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TRANSFERTS DE CHARGES

Le montant des transferts de charges comptabilisés en 2024 s'élevait à 17 230 euros et se détaillait comme suit:

- avantage en nature véhicule: 2 443 euros
- indemnités d'assurance maladie: 9 799 euros
- indemnités d'assurance: 3 560 euros
- remboursement des dépenses de formation: 1 428 euros.

Le nouveau Règlement ANC n° 2022-06, obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, a supprimé la technique de transferts de charges. Le montant des indemnités et remboursements à comptabiliser en 2025 en compte de Transferts de charges, en l'absence de la suppression de cette technique comptable, s'élève à 10 559 euros et se détaille comme suit:

- indemnités d'assurance: 4 601 euros (comptabilisées en compte "7587 - Indemnités d'assurance")
- indemnités d'assurance maladie: 5 958 euros (comptabilisées au crédit du compte "6491- Remboursement de charges de personnel).

2 . 1